



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

## Risques naturels

### Risque sismique

#### Définition du risque

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres :

- sa magnitude :  
Elle traduit l'énergie libérée par le séisme et est généralement mesurée par l'échelle de Richter.
- son intensité :  
Elle mesure les effets et dommages en un lieu donné.

Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation des effets en surface. L'échelle utilisée est généralement l'échelle MSK (Medvedev-Sponheuer-Kamik) et comporte 12 degrés.

Contrairement à la magnitude, l'intensité est fonction du séisme et du lieu où la mesure est prise.

Le foyer du séisme est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.

Les ondes sismiques se propagent à travers les roches du sol jusqu'à atteindre la surface terrestre. Leur fréquence et la durée des vibrations ont une influence sur les effets en surface.

Échelle d'intensité Richter:

- 1 : secousse imperceptible.
- 2 : secousse ressentie uniquement par des gens au repos.
- 3 : seuil à partir duquel la secousse devient sensible pour la plupart des gens.
- 4 : secousse sensible, mais pas de dégât.
- 5 : tremblement de terre fortement senti, dommages mineurs près de l'épicentre.
- 6 : dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions.
- 7 : importants dégâts à l'épicentre, secousse ressentie à plusieurs centaines de km.
- 8 : dégâts majeurs à l'épicentre et sur plusieurs centaines de km.
- 9 : destruction totale à l'épicentre, et possible sur plusieurs milliers de km.

Les séismes peuvent provoquer plusieurs types d'effets induits comme par exemple des mouvements de terrain

#### Conséquences

- Les services de secours classiques sont saturés de demandes d'intervention.
- Les dommages peuvent affecter les personnes et les biens.
- La circulation est perturbée (arbres couchés sur les voies de circulation, effondrements d'édifice, etc...).
- Les réseaux électriques, téléphoniques, gaziers, d'eau potable sont déficients.

Conséquences sur les humains :

- Habitants concernés par l'effondrement des bâtiments (maisons individuelles, bâtiments publics et privés...) et les mouvements de terrain associés.

Conséquences sur les biens :

- Fissuration des structures.

Conséquences économiques :

- Endommagement des infrastructures routières.
- Détériorations des commerces, entreprises et usines.
- Rupture des conduites d'eau et d'électricité.

#### Actions

- Informer la population de la conduite à tenir.
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Désigner des responsables dans la cellule de crise pour le recensement du nombre de blessés, des personnes disparues, des besoins urgents pour le relogement et les repas, de l'état des routes et ponts.
- Hébergement dans les bâtiments communaux construits aux normes parasismiques.



## CHUZELLES

- Regrouper les personnes blessées en deux catégories, celles qui peuvent être déplacées et celles qui doivent rester sur place en lieu sûr.
- Faire appel aux personnes qualifiées en secourisme ou en médical (Voir les personnes répertoriées dans le tableau professions médicales dans le chapitre recensement des moyens logistiques et humains de la commune).

Activer le PCS et organiser le PCC.

- Activer les différentes cellules.
- Mobiliser les moyens humains et matériels.
- Alerter les services de secours (gendarmerie et SDIS).
- Mettre en action les services médicaux.
- Alerter les communes limitrophes (information ou complément logistique).
- Evacuer les ERP.
- Evacuer les habitants sinistrés vers les lieux d'accueil d'urgence.
- Sécuriser les zones dangereuses.
- Recenser les dégâts apparents et les risques secondaires induits.
- Baliser les infrastructures routières menacées et mettre en place éventuellement des déviations et des itinéraires sécurisés. Signaler les dangers particuliers.

Ce risque demeure imprévisible.

L'information ne pourra se faire qu'après l'évènement.

Messages à la population par le biais :

- Du site Internet.
- Des réseaux sociaux.
- Du panneau lumineux d'information.
- D'un véhicule équipé d'un mégaphone.
- De la radio :
  - ↳ France Bleu : FM 101.8 ou 103.9
  - ↳ France Inter : FM 93.5 ou 99.8

### Risques sur la commune

Depuis le 1er mai 2011, la France est découpée en 5 zones de sismicité croissante. Ce nouveau zonage tient compte de l'évolution des connaissances sur le risque sismique et impose de nouvelles règles pour les constructions de bâtiments et d'habitations.

Chuzelles est situé en zone 3 de sismicité modérée.